

Permanence

Rémy RONVEL
Secrétaire national
PASTEL – DDT 87
22, rue des pénitents blancs
87032 Limoges cedex
remy.ronvel@i-carre.net
tel : 05 55 12 94 73

membres du bureau :

Françoise PICAUT
@equipement-agriculture.gouv.fr
tel : 05 62 51 41 26

Laurence POTIER
trésorière
@developpement-durable.gouv.fr
tel : 02 99 33 42 04

Alexia CURCI
Trésorière adj.
@developpement-durable.gouv.fr
Tel : 02 99 33 42 97

Pascal MOUSSU
@developpement-durable.gouv.fr
tel : 05 62 14 39 15

La CAP s'est réuni sous la présidence de M. L. BERSAT de la DRH/SG pour examiner les propositions de promotions au grade de SACE.

TABLEAUX D'AVANCEMENTS au grade de SACE

Rappel des conditions statutaires : (art. 11-I du décret 94-1016 du novembre 1994)

Ne peuvent être promus à la classe exceptionnelle ou au grade assimilé, au choix, que les SA de classe supérieure ayant atteint le 4ème échelon au 31/12 de l'année de promotion au plus tard.

Critères retenus par la commission administrative paritaire :

- classement des MIGT ;
- exercer des fonctions de responsabilités comportant un rôle d'encadrement ou un niveau d'expertise important ;
- ancienneté dans le corps et mode d'accès.

Nombre de postes à pourvoir au 01/01/2010 :.....	94
Nombre de promouvables :	1029
Nombre de proposés :	269
Nombre de classés IG et DAC :	160

Taux promus / promouvables : 9,14 %

Agenda

CAP des SA
26 et 27 mai 2010

Conseil de
perfectionnement
ENTE
Valenciennes
30 juin

A paraître

F

L

A

S

H

NOM	PRENOM	SERVICE	OBSERVATIONS
MIGT 1			
HOOFT	Corinne	DREAL NORD	
CARDON	Dominique	DDT 59	
ROYON	Pascale	DDT 80	
LOMAKINE	Christiane	DDT 02	
LAMPIN	Jean-Claude	DDT 02	
FORTIN	Béatrice	DDT 60	
<i>AGENTS NON PROMUS MAIS INSCRITS AU PV POUR UN EXAMEN ATTENTIF EN CAP EN 2011</i>			
SOBCZAK	Myriam	DDT 59	
DEBUSSHERE	Serge	DREAL NORD PAS DE CALAIS	
MIGT 2			
MASSICOT	Annie	DDT 91	
HERVOIS	Nadine	DDT 92	
CRANSAC	Alain	DREIF	
CALAMITA	Danielle	DDT 77	
STEC	Jeanne	CIFP PARIS	
MYOUX	Jacky	DDT 95	
MAZARS	Christian	DDT 93	
CORRAD	Claude	DULE 75	
MIGT 3/4			
LEBLANC	Martine	DDTM 14	
ROSA	André	DDT 36	
MOZAIVE	Catherine	DDTM 14	
ROSSI	André	CIFP TOURS	
PALUD	Myriam	CETE NC	
MPANDOU	Véronique	DDTM 76	
VIVES	Philippe	DREAL CENTRE	
LEGER	Françoise	DDT 37	
ETEVE	Marie-Agnès	FIMAD 27	
GIRAUD	Yves	DREAL BASSE NORMANDIE	
<i>AGENT NON PROMU MAIS INSCRIT AU PV POUR UN EXAMEN ATTENTIF EN CAP EN 2011</i>			
TIRARD	Alain	DDT 61	
MIGT 5			
DUMAS	Philippe	DDT 35	
DECROIX	Martine	DREAL BRETAGNE	
VAULTIER-PRIGENT	Edith	DREAL 29	
COQUELIN	Sylvie	DDT 35	
MICHAUD	Isabelle	DDTM 44	
LOSSOUARN	Annick	DDTM 22	
JUSKO	Jean-François	DDTM 85	
LE BIAVANT	Xavier	DIRO	
LEBRETON	Annick	DDT 53	
LEGROUX	Geneviève	DIRO	
MIGT 6			
LAPORTE	Christiane	MIGT 4	
RUALT	Catherine	DDTM 17	
LE GUENNEC	Monique	DDT 79	
ROUJEAN	Martine	DDT 47	
FRITSCH	Marie-France	DDT 16	

BIGUZZI	Anna	CETE SUD OUEST	
BRISSONNET	Véronique	DDT 86	
MIGT 7			
LETOURMY	Maryse	DDT 31	
PEYROU	Tensia	DDT 65	
ALBENQUE CLERET	Véronique	DDT 31	
DEDIEU	Annie	DDT 09	
MAYNADIER	Marie-France	DDT 81	
<i>AGENT NON PROMU MAIS INSCRIT AU PV POUR UN EXAMEN ATTENTIF EN CAP EN 2011</i>			
<i>VIOULAC</i>	<i>Colette</i>	<i>DDT 12</i>	
MIGT 8			
FORGET	Emmanuelle	DDT 08	
BLANC	Pascal	DDT 67	
FORET	Bernadette	SN NORD EST	
GONANT	Christine	DDT 88	
LOEW	Dominique	DIR EST	
WINGERTER	Catherine	DIR EST	
ROGER	Marie-Christine	PREF 51	
<i>AGENTS NON PROMUS MAIS INSCRITS AU PV POUR UN EXAMEN ATTENTIF EN CAP EN 2011</i>			
<i>LOUDIN</i>	<i>Marie-Thérèse</i>	<i>DDT 10</i>	
<i>BUCCIARELLI</i>	<i>Martine</i>	<i>DDT 57</i>	
MIGT 9			
ROGER	Annie	DDT 89	
BROCARD	Jacky	DDT 25	
GUILLERMOZ	Yvette	DDT 39	
HARDY	Marie-Pierre	PREF 21	
MIGT 10			
PEIGNEAUX	Colette	SN RHONE SAONE	
GIBERT	Chantal	DREAL RHONE ALPES	
PLASSIARD	Marie-Louise	DDT 73	
BERTRAND	Alain	DDT 38	
KUENTZ	Marie-Rose	CETE LYON	
RIBEYRE	Christiane	DREAL AUVERGNE	
BADIOU	Evelyne	DDT 42	
GUILLOT	Denise	DDT 63	
<i>AGENT NON PROMU MAIS INSCRIT AU PV POUR UN EXAMEN ATTENTIF EN CAP EN 2011</i>			
<i>PASQUALOTTO</i>	<i>Josiane</i>	<i>DREAL RHONES ALPES</i>	
MIGT 11			
CATALANO	Jean-Pierre	DDTM 83	
GOSSE	Martine	DREAL CORSE	
BOISBOURDIN	Sylvia	DDTM 13	
BAZILE	Catherine	DDTM 83	
BONNAFE	Thierry	DDTM 34	
GALIBERT	Martine	DDT 11	
DURAND	Christiane	DDTM 30	
THALMAN	Nathalie	DDTM 06	
LIEVEN	Béatrice	CETE MEDITERRANÉE	
<i>AGENT NON PROMU MAIS INSCRIT AU PV POUR UN EXAMEN ATTENTIF EN CAP EN 2011</i>			
<i>GIRAUDO</i>	<i>Patricia</i>	<i>DDT 06</i>	
MIGT 12			
MORENO	Martine	DE 976	

COURREGES	Marie-Françoise	DDE 972	
FIERVAL	Philippe	DDE 974	
ADMINISTRATION CENTRALE - SERVICES TECHNIQUES CENTRAUX - ECOLES			
TOTOMIANTZ	Alexandrine	ENTE AIX EN PROVENCE	
BIDARD	Sylvie	DGTM	
DELTRUC	Christine	SG	
LAVIALLE	Paulette	CGDD	
PINARDEAU	Alain	SG	
FRUTIER	Marie-Hélène	ENTE VALENCIENNES	
GUTIERREZ	Rafaël	CERTU	
LAVENANT	Dominique	SG	
PINARD	Régine	DGALN	
GASTON	Marie-Pierre	DSCR	
DUHAUT	Lydie	SG	
BOTTIER	Chantal	LCPC	
PAUL	Bernadette	SG	
COURGIBET	Pascale	ENPC	
CULTURE			
CAMBECEDES	Nathalie	BRETAGNE	
AGENTS DETACHES			
MARCHAND	Chantal	MIN. BUDGET	
PERMANENTS SYNDICAUX			
BROCHARD	Gilles	Syndicat CGT	

Commentaires UPSAE :

Le classement retenu par une des MIGT a offusqué les organisations syndicales.

En effet UPSAE a fait observer que cette MIGT a classé pour l'avancement au grade de SACE des agents qui ont une faible ancienneté dans le grade de SACS en déclassant de fait certains agents classés en 2009.

UPSAE demande que soit respecté un principe de durée minimale de 3 ans entre chaque proposition de promotion et ce pour éviter des promotions en cascade pour certains agents au détriment d'autres.

UPSAE qui ne saurait cautionner cette pratique, s'est prononcée en désaccord complet sur cette méthode atypique qui correspond à « *rebattre les cartes chaque année* ». Après discussion et interruption de séance à la demande du président de la CAP, fait assez rare pour être soulevé, les agents concernés reçoivent finalement un avis favorable à la promotion.

UPSAE a fait remarquer que bon nombre de libellés de fonctions divergent fortement entre services.

Ces divergences peuvent se justifier en terme de responsabilités selon la taille des services et d'exploitation de poste, mais rendent difficiles l'examen des dossiers. UPSAE demande pour l'avenir une rédaction des libellés cohérente et uniforme entre toutes les présentations.

Force est de constater que chaque dossier d'agent doit être regardé avec une attention toute particulière pour la promotion au grade de SACE car le nombre de postes offerts est fort limité. UPSAE rappelle à l'administration que le taux de promu/promouvables doit impérativement être revu à la hausse, d'autant que ce taux pour les SAE est le plus bas des ministères et le plus bas pour ce qui concerne la catégorie B du MEEDDM.

3 MUTATIONS 2010.5

Trois dossiers ont fait l'objet de passage en CAP :

- **DEVERGE** Francine DEVERGE (DREAL Aquitaine) mutée au plus tard le 01-05-2010 à la DDTM 33
- **GRACIA** Thierry (DDT Puy de Dôme) muté le 01-05-2010 à la DDEA 63
- **DA COSTA** Betty (Préfecture) mutée le 01-06-2010 à la DDEA 84

4 QUESTIONS DIVERSES

Depuis les restructurations des services et entre autres la création des DDI il apparaît que les pratiques sont différentes d'un service à un autre dans le cadre des gestion des agents CIFP et des MIGT.

Les services s'interrogent alors quant au rattachement de ces agents pour lesquels se pose le problème des questions en matière d'avancement, d'attribution des mois de bonification de réduction d'ancienneté et d'attribution des coefficients de prime.

UPSAE exige une clarification à ce sujet notamment en raison d'une très grande sensibilité liée à l'attribution des bonifications et surtout des coefficients de primes.

Ces agents pourraient être tous pris en compte par l'administration centrale comme c'est déjà le cas pour une bonne partie d'entre eux.

Une réponse de l'administration est attendue sous une quinzaine de jours.

Intervention UPSAE

UPSAE rappelle que les OS réclament la création du groupe de travail sur les SAE non pas à l'automne, comme s'est engagée à le faire la DRH, mais bien avant la fin du premier semestre.

En effet, la création du groupe de travail courant décembre par exemple ferait perdre beaucoup trop de temps eu égard notamment à la **fusion des corps** relevant de la filière administrative et au **reclassement** dans le nouvel espace statutaire (NES) de la catégorie B.

Par ailleurs dans le cadre de ce groupe de travail, UPSAE entend bien défendre un meilleur accès à la **catégorie A, et défendre entre autres** la création d'un **contrat de fin de carrière** pour les SAE (comme pour les attachés et les ITPE) que seule UPSAE porte actuellement.

L'administration répond ne pas savoir faire un groupe de travail sans avoir constitué un dossier de travail.

Commentaire UPSAE (NDLR) : Si sur le fond cette méthode paraît honorable, elle n'est que trop souvent l'argumentaire pour reculer le lancement de tous les travaux profitables aux agents.

UPSAE rappelle alors à l'administration avoir transmis un **rapport** faisant de façon non exhaustive un « état des lieux » et portant bon nombre de propositions ; par conséquent un groupe de travail peut très bien être constitué dans les meilleurs délais pour fixer notamment le calendrier et définir sur quels champs les futurs travaux seront orientés.

L'administration reconnaît le rapport d'UPSAE mais ne s'avance pourtant pas quant à une avancée de la date de création du groupe de travail tant attendu.

9 - PROCHAINS RENDEZ VOUS

26 et 27 Mai	: CAP Mobilités et questions diverses
2 juin	: PRE-CAP pour la Liste d'aptitude au grade de SAE de classe normale 2010
17 juin	: CAP promotions par liste d'aptitude SAE de Classe Normale 2010
16 et 17 novembre	: CAP Mobilités et questions diverses

Vos représentants UNSA-UPSAE à la CAP :

Titulaires : Rémy RONVEL - Laurence POTIER ; **Suppléants** : Didier SCHIELE - Sylvain PASQUINI (excusé)

Seules les cotisations des adhérents assurent la vie du syndicat qui vous défend et
UPSAE n'augmente pas ses cotisations en 2010 !



Union
Professionnelle
Secrétaires
Administratifs
Ecologie

BULLETIN d'ADHESION 2010

NOM : PRENOM : GRADE :
Fonction :
Adresse Professionnelle :
Adresse Personnelle :
Tél. : FAX :
E-mail :

Bulletin à retourner à l'adresse ci-dessous accompagné de la cotisation à 48€ (30€ pour une première adhésion)

DREAL Bretagne/SCEAL/AUL/GOUV à l'attention personnelle et confidentielle de Laurence POTIER
L'Armorique 10 rue Maurice Fabre - CS 96515 - 35065 Rennes cedex

Un reçu fiscal vous sera alors délivré vous permettant de déduire, sous conditions, 66% de votre cotisation

Bulletin reçu le : Cadre réservé à UPSAE
reçu fiscal transmis le :



REDUCTION D'IMPOTS

Cher adhérent,

Si vous êtes imposable, vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt si vous faites parti d'un syndicat de salariés ou de fonctionnaires, du secteur privé ou public. La réduction d'impôt s'applique aux salariés, aux fonctionnaires mais également aux retraités, si ces derniers continuent d'adhérer à un syndicat.

En revanche, elle ne s'appliquera pas si vous avez déjà déduit les cotisations que vous versez, en cas d'option pour la déduction de vos frais réels.

Quel est le montant de cette réduction d'impôt ?

Le montant de cette réduction d'impôt s'élève à 66% des cotisations versées sur l'année, dans la limite de 1% du montant des traitements, des salaires, des pensions et des rentes viagères à titre gratuit perçus sur l'année et diminués des cotisations sociales déductibles.

Lorsque vous faites votre déclaration, n'oubliez pas de joindre un reçu du syndicat indiquant la somme des cotisations versées et la date de ce paiement, sauf si vous déclarez vos revenus par internet auquel cas il vous faut conserver le reçu pour répondre à toute demande de l'administration.

En cotisant : 48 € ou 30 €
votre réduction d'impôt est de : 31 € ou 19 €
vous n'aurez donc dépensé que 17€ ou 11€

Syndicalement,

références : article 199 quater C du code général des impôts - article 35 de la loi de finances rectificative pour 2004 (n° 2004-1485 du 30 décembre 2004)

Union
Professionnelle des
Secrétaires
Administratifs
Ecologie



Rémy RONVEL
Secrétaire National

à nouveau monde, nouveau syndicalisme !



immeuble PASTEL
DDT 87
22, rue des Pénitents Blancs
87032 Limoges cedex